

Qu'est-ce qu'une paroisse ?

Une Communauté organisée

Le **curé** est le responsable de la communauté paroissiale. Il peut être aidé par un ou plusieurs vicaires (que l'on appelle aussi « coopérateurs »). Il est affectataire des lieux de culte.

L' **équipe pastorale** peut être composée de trois ou quatre paroissiens autour du curé. Ils sont chargés de mettre en œuvre les orientations pastorales.

Le **conseil pastoral pour l'évangélisation** est composé du curé, de ses vicaires s'il y en a, et de laïcs. Il peut rassembler 15, 20, 30 personnes selon les paroisses ; ces personnes représentent les différentes sensibilités de la paroisse. Il se réunit en général une fois par trimestre pour définir les actions d'évangélisation de la paroisse.

Certaines paroisses ont des **animateurs en pastorale (Laïcs En Mission d'Eglise : L.E.M.E)** : des laïcs ou des religieux qui s'engagent dans une mission d'Eglise. Ils reçoivent de l'évêque une lettre de mission leur précisant auprès de qui ils sont envoyés, milieu paroissial, scolaire, hospitalier, etc... Cette responsabilité est donnée pour une durée déterminée et renouvelable.

Le **conseil économique** établit le budget de la paroisse, en approuve les comptes et contrôle les finances. Il est sous la responsabilité du curé et au service de l'évangélisation de la paroisse.

La paroisse a parfois une **secrétaire** qui travaille avec le curé, réalise la feuille d'information paroissiale, etc...

L'**accueil** est assuré par des personnes de permanence au presbytère...ou à l'église...

N.B. : Désormais, une même paroisse peut regrouper plusieurs communes.